

# SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 03 FEVRIER 2020 A 18H00

## RELEVE DE DECISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 03 février 2020 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents (23) : Patrick REILHAN, Christian SALZE (suppléant), Marc BRETON, Jacky RANCHET, José SORIANO, Yves GELY, Philippe MOIGNARD, Jean-Pierre DUNOM (suppléant), Martine VOLLE-WILD, Myriam MOSCOVITCH, Sabine MALARTE, Alain DURAND, Jean-Michel DERICK, Anne-Laure GARRIGUES, Roland MONTEL, Gérard POLOP, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, André JOFFRE, Philippe CALAZEL, André ROUANET, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Excusés (9) : Philippe CHIARELLI, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Alain NIOCHAU, André GAWRA, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Pierre NEGRE, Bruno CARON, Marie-José HALGAND.

Excusés représentés (2) : Roger LAURENS par Christian SALZE, Denis GINIEIS par Jean-Pierre DUNOM.

Absents (8) : Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Valentin ROBA, Jean-Louis PRUNET, Yvette DE PEYER, Samuel GALTIER, Luc BERNIER, Patrick DARLOT, Vincent FEBRINON.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUNOM.

---

### 00 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur :

- Demande d'aides financières pour l'extension du réseau d'Assainissement Collectif du Mas Quayrol Commune d'Arphy.
- Demande d'aides financières pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Boulevard des Châtaigniers - Commune du Vigan.

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les points ci-avant.

**Le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité,**

DÉCIDE de modifier l'ordre du jour.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**01 - BUDGET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020 SUR LE BUDGET GENERAL**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'Exécutif d'une Collectivité peut, sur autorisation de son Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2020 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2020.

Le total de ces propositions représente 2 012,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Libellé	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2019	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2020
21	Immobilisations corporelles	1 500 €	375 €
23	Immobilisations en cours	6 550 €	1 637 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 050 €</b>	<b>2 012 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement comme proposé ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**02 - BUDGET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'Exécutif d'une Collectivité peut, sur autorisation de son Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2020 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2020.

Le total de ces propositions représente 123 549,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Libellé	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2019	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2020
21	Immobilisations corporelles	1 200 €	300 €
23	Immobilisations en cours	492 999 €	123 249 €
<b>TOTAL</b>		<b>494 199 €</b>	<b>123 549 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement comme proposé ci-dessus.  
 AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**03 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA REHABILITATION DE LA STEP LA PAPETERIE - COMMUNE DE ST LAURENT LE MINIER**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle aux Délégués la nécessité de réhabiliter la station d'épuration (STEP) au Hameau de la Papeterie sur la Commune de St Laurent le Minier.

Ces travaux ont été définis à partir de l'exploitation de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement de septembre 2008.

Ce projet consiste en la réhabilitation de la station d'épuration avec une filière de type lits plantés de roseaux à écoulement vertical pour une capacité de 50 EH.

Le coût total de l'opération est estimé à 111 435,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	Montant HT de l'opération	DETR		AGENCE DE L'EAU		CD 30		SIVOM	
		Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT
Travaux	111 435,00 €	25 %	27 858,75 €	45 %	50 145,75 €	10 %	11 143,50 €	20 %	22 287,00

Il convient de demander l'aide financière au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020 concernant ces travaux.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.  
 SOLLICITE une subvention d'investissement auprès de l'Etat.  
 SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau.  
 ATTESTE être maître d'ouvrage de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.  
 REALISE cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.  
 MENTIONNE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.  
 AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**04 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN D'ACCES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LA PROTECTION DU SIPHON EN AVAL - COMMUNE D'AVEZE**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle aux Délégués les problèmes de pollution intervenus cet été au niveau du Pont de la Discorde à Avèze.

Aussi il convient d'améliorer l'accès au chemin pour l'intervention d'un camion hydrocureur et la confection d'un ouvrage de dessablement pour protéger le siphon en aval du réseau.

Le coût total de l'opération est estimé à 30 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	Montant HT de l'opération	DETR		AGENCE DE L'EAU		CD 30		SIVOM	
		Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT
Travaux	30 000,00 €	25 %	7 500,00 €	45 %	13 500,00 €	10 %	3 000,00 €	20 %	6 000,00 €

Il convient de demander l'aide financière au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020 concernant ces travaux.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE une subvention d'investissement auprès de l'Etat.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau.

ATTESTE être maître d'ouvrage de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**05 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MAS QUAYROL - COMMUNE D'ARPHY**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle aux Délégués la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Mas Quayrol sur la Commune d'Arphy.

Les travaux prévus sont la création d'un réseau d'assainissement du hameau du Mas Quayrol vers le réseau de la STEP de la Commune du Vigan, du fait de la difficulté technique (forte pente, absence de terrain communal) que représente la création d'une station d'épuration sur le hameau.

Le coût total de l'opération est estimé à 478 439,79 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	Montant HT de l'opération	DETR		CD 30		SIVOM		Commune d'Arphy	
		Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT
Travaux	478 439,79 €	25 %	119 609,95 €	25 %	119 609,95 €	30 %	143 531,94 €	20 %	95 687,96 €

Il convient de demander l'aide financière au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020 concernant ces travaux.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE une subvention d'investissement auprès de l'Etat

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau.

ATTESTE être maître d'ouvrage de l'opération et s'engage à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées.

REALISE cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

MENTIONNE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**06 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOULEVARD DES CHATAIGNIERS COMMUNE DU VIGAN**

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la Commune du Vigan a sollicité le SIVOM pour la réalisation de travaux d'assainissement au niveau du boulevard des châtaigniers. Ils vont consister en la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées.

La Commune du Vigan assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération et assurera le financement intégral du marché.

Le SIVOM remboursera à la commune 30 % du montant des travaux et des frais induits (maîtrise d'œuvre, mandataires, publication, frais de dossiers...) relevant de sa compétence ainsi que le montant des subventions obtenues par le SIVOM pour cette opération.

Le montant des travaux pour la partie assainissement s'élève à 40 461,00 € HT.

Le SIVOM doit donc demander les aides financières concernant ces travaux notamment celles de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Gard.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	Montant HT de l'opération	Ville du Vigan		AGENCE DE L'EAU		CD 30		SIVOM	
		Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT	Taux	Aides financières HT
Travaux	40 461,73 €	30 %	12 138,52 €	30 %	12 138,52 €	10 %	4 046,17 €	30 %	12 138,52 €

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS  
ACCORDEE AU PRESIDENT**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant délégation au Président,

Monsieur le Président informe les Délégués des décisions et arrêtés signés entre le 20 novembre 2019 et le 20 janvier 2020, dans le cadre de ses délégations.

**Décisions** :

19SVDEC007 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 300 000 €.

19SVDEC008 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 50 000 €.

19SVDEC009 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour un montant de 50 000 €.

**Arrêtés** :

19SVARR002 : Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de la Société CSP PARIS FASHION GROUP dans le système de collecte des eaux usées du SIVOM du Pays Viganais

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

Aucun point n'est soulevé.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remercie l'ensemble des Délégués et des services pour le travail effectué.

Monsieur André ROUANET tient à remercier pour sa fin de mandat, le SIVOM, les administratifs, les élus et les techniciens pour tout ce qui a été fait sur la Commune de Saint Laurent le Minier.

Monsieur le Président lève la séance à 18h20.